



***France Télécom***

---

***Incidence des normes IFRS :  
première évaluation des  
impacts***

**17 décembre 2004**



Cet exposé présente des données financières prévisionnelles intégrant des modifications susceptibles d'être apportées aux états financiers 2004 de France Télécom (lesquels feront l'objet d'un retraitement en 2005) suite à l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) imposée par l'Union européenne à compter du 31 décembre 2005. Cet exercice vise à permettre la comparaison avec les états financiers de France Télécom pour 2005 et les périodes comptables suivantes, de manière à mettre en lumière les conséquences de l'adoption des nouvelles normes (y compris sur le bilan et sur le compte de résultat de la société) lorsque seront publiées les données financières du premier semestre 2005, préparés selon les nouvelles normes, et la réconciliation des états financiers de l'exercice en cours, préparés selon les normes comptables françaises. Les présentes données financières prévisionnelles n'intègrent pas toutes les modifications susceptibles d'intervenir suite à la mise en œuvre des normes IFRS, mais uniquement celles connues actuellement. L'évolution de certains aspects, qui ne peut être définie à l'heure actuelle, pourrait en effet avoir une incidence sur l'endettement, les fonds propres, l'actif et le passif, les résultats IFRS pour 2004 et le tableau des flux de trésorerie. Les présentes données prévisionnelles reposent sur des analyses et hypothèses ne présentant aucune garantie d'exactitude. Il existe de nombreux facteurs d'incertitude, dont les suivants : les normes IFRS adoptées par l'Union européenne correspondront-elles à celles dont nous avons connaissance au 30 novembre 2004, et l'interprétation qui en sera faite par l'IFRIC et par les organismes réglementaires correspondra-t-elle à celle de France Télécom ?

Les faits et chiffres figurant dans ce document n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Les données financières prévisionnelles présentés ici sont à considérer à la date de cette présentation. France Télécom ne s'engage pas à les mettre à jour ultérieurement pour refléter des faits et circonstances postérieurs ou la survenance d'événements non anticipés

# Ordre du jour



*Messages clés*

*Fonds propres*

*Endettement net et résultat financier*

*Compte de résultat*

*Autres conséquences*

*Programme de communication IFRS pour 2005*



**Le présent exposé dresse un tableau préliminaire des conséquences qu'aura chez France Télécom le passage des normes comptables françaises aux IFRS.**

**Les données financières prévisionnelles tiennent uniquement compte des modifications déjà identifiées. (17 décembre).**

**Le Service des Relations avec les Investisseurs sera disponible pour commenter certains points, mais ne commentera pas les prévisions IFRS avant la publication des chiffres IFRS 2004 (mi-avril 2005).**

**Tous les chiffres sont préliminaires et non audités.**

# International Financial Reporting Standards (IFRS) chez France Télécom : messages clés



*Aucune incidence sur la stratégie et l'activité de France Télécom*

→ La gestion de la société n'est pas affectée

*Aucune incidence sur les cash flows*

→ Pas de modification des engagements de génération de cash pour 2003-2005

*Aucune incidence sur le potentiel de distribution*

→ La capacité de distribution repose sur les comptes sociaux toujours aux normes françaises de la société mère

*Principaux impacts sur le bilan d'ouverture IFRS (1er janvier 2004)*

→ Légère augmentation des capitaux propres

→ Augmentation de l'Endettement Net d'environ 6.5 Mds d'euros à fin 2004 après paiement des CVG Equant et rachat de minoritaires

# International Financial Reporting Standards (IFRS) chez France Télécom : messages clés



*IFRS : principes comptables devant être mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2005 par toutes les sociétés européennes cotées*

*France Télécom sera prêt*

« Projet d'entreprise » de grande envergure lancé en 2003

- Comité de pilotage présidé par le directeur financier
- Équipes dédiées dans chaque division
- Programme de formation spécifique

Les états financiers 2004 en IFRS seront présentés mi-avril 2005.

# Options du bilan d'ouverture



<b>Regroupement d'entreprises</b>	Pas de retraitement comparé aux normes françaises (la méthode du pooling n'était pas utilisée dans le bilan FT)
<b>Immobilisations corporelles</b>	Maintien du coût historique, sauf dans des circonstances très limitées, pour lesquelles on a utilisé la juste valeur.
<b>Adoption de la norme IAS 32/39</b>	Mise en œuvre de la version intégrale de la norme IAS 32/39 au 1 <sup>er</sup> janvier
<b>Réserve de conversion</b>	Les réserves de conversion sont ramenées à zéro au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 (reclassement au sein des fonds propres, pas d'incidence sur le total)
<b>Avantages au personnel</b>	Tous les gains et pertes actuariels ont été reclassés en bénéfices non répartis au 1 <sup>er</sup> janvier 2004

# Autres points sans impact pour France Telecom



## Avantages au personnel

Les régimes de retraite en France et en Pologne sont des régimes par répartition.

Dans les autres pays, dans lesquels il existe des fonds de pensions ceci sont à cotisations définies (comme Orange UK). Les quelques exceptions de plan à prestations définies sont correctement adossés ou provisionnés.

## Périmètre de consolidation

TP est consolidé par intégration globale, comme en normes françaises, dans la mesure où elle est contrôlée.

# Capitaux propres <sup>(1)</sup> - principales conséquences



*Capitaux propres – normes françaises, 1<sup>er</sup> janvier 2004*

**11,6 Mds€ <sup>(2)</sup>**

**Reclassement des intérêts minoritaires**

**5,4 Mds€ <sup>(3)</sup>**

**TDIRA**

**1,2 Mds€**

**Engagements sur minoritaires**

**-0,6/-1,2 Md€**

**Amortissement des bases d'abonnés**

**-2,5 Mds€**

**Frais d'accès au service**

**-0,5/1,0 Md€**

***Incidence globalement positive sur les Capitaux Propres comprise entre cc. +1.5Md€ et cc.+2.5Mds€, y compris un impact négatif limité de l'impairment des écarts d'acquisition***

<sup>(1)</sup> Augmentation des actifs et passifs d'impôt différés sans incidence nette notable sur les CP (et sans incidence sur les futurs cash flows).

<sup>(2)</sup> Y compris avantages postérieurs à l'emploi et consolidation des *Tele-Invests* (« Kulczyk put »)

<sup>(3)</sup> Y compris consolidation des *Tele-Invests* (« Kulczyk put »), dont 1,4 Md€ concernant Wanadoo et devant donc disparaître au 31 décembre 2004 après l'OPR-RO sur Wanadoo.

# Incidence prévue sur l'endettement net



*Endettement net –normes françaises - 1<sup>er</sup> janvier 2004*

**47.8 Mds €\***

TDIRA

4,1 Mds€

Carry back

1,5 Md€

**CVG Equant**

**2,0 Mds€**

Dérivés et cash collatéral

-0,8 Md€

Intérêts courus non échus

1,3 Md€

Engagements sur minoritaires

0,6/1,2 Md€

**Dont rachat des minoritaires d'Orange**

**0,6 Md€**

*Endettement net IFRS - 1<sup>er</sup> janvier 2004*

**cc. 57 Mds€**

*Incidence négative d'environ 6,5 Mds€ à fin 2004  
après rachat des CVG Equant et des minoritaires d'Orange*

\* : Y compris titrisation et consolidation *Tele-Invests* (« Kulczyk put »)

# Incidence prévue sur l'endettement net : TDIRA (IAS 32)



## Normes françaises

- Les Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions FT sont classés au bilan en quasi fonds propres
- Charges d'intérêt fonction des dispositions du contrat

## IAS/IFRS

- Ventilation entre capitaux propres et dette
- Charges d'intérêt fonction du taux d'intérêt effectif

## Incidence sur le bilan d'ouverture 2004 - IFRS

- Composante dette = environ 3/4 de la valeur nominale
- Capitaux propres = environ 1/4 de la valeur nominale (avant impôt différé passif)

## Incidence sur les états financiers IFRS futurs

- Charges d'intérêt accrues lors de la période de taux d'intérêt fixe des TDIRA
- Ce complément de charges d'intérêt accroît l'endettement

*Déjà valorisé par le marché*

# Incidence prévue sur l'endettement net : Carry back (IAS 32 / IAS 18)



Normes françaises

→ La cession du carry back a été comptabilisée comme une vente assortie d'une garantie (Note 28.2.2 des états financiers FT)

IAS/IFRS

→ La cession d'une créance de carry back assortie d'une garantie est considéré comme un financement

**Incidence sur le bilan d'ouverture  
2004 - IFRS**

→ Endettement supplémentaire et créance de carry back = environ 1,5 Md€ (valeur actuelle)

**Incidence sur les états financiers  
IFRS futurs**

→ Charge d'intérêt notionnelle (pas de versement puisque les intérêts ont été prépayés au moment de la vente)  
→ La créance et le financement sont à échéance 2007 (réduction de l'endettement net), pas d'incidence sur les cash flows

**Pas de "cash-out" futur**

# Incidence prévue sur l'endettement net : CVG Equant (IAS 39)



Normes françaises



IAS/IFRS

→ CVG Equant : classé en provision pour risques et charges

→ Le CVG Equant est un instrument dérivé  
→ Par conséquent :  
→ toute modification de valeur est enregistrée en résultat  
→ intégration à l'endettement net

**Incidence sur le bilan d'ouverture  
2004 - IFRS**

→ Reclassement de provision pour risques à instrument dérivé, inclus dans l'endettement net

**Incidence sur les états financiers  
IFRS futurs**

→ Incidence sur le résultat IFRS < 0,1 Md€ du fait de l'évolution de la juste valeur entre 1<sup>er</sup> janvier 2004 et juillet 2004 (date du paiement)  
→ Classé comme instrument dérivé (compris dans l'endettement net) dans le bilan d'ouverture IFRS jusqu'à règlement final (juillet 2004)

**Réglé le 8 juillet 2004**

# Incidence prévue sur l'endettement net : dérivés et cash collatéral (IAS 39)



Normes françaises



IAS/IFRS

→ Instruments de couverture hors bilan  
 → sauf instruments de couverture de change, car la dette aux normes françaises est convertie au taux de couverture (endettement au taux de couverture = endettement au taux de clôture + instrument de couverture)

→ Dette convertie au taux de clôture  
 → Produits dérivés comptabilisés au bilan à la juste valeur  
 → Variation de valeur des produits dérivés portée au Compte de résultat (sauf comptabilité de couverture de flux de trésorerie)

## Incidence sur le bilan d'ouverture 2004 - IFRS

→ Endettement net IFRS inférieur de 0,8 Md€

- Conversion au taux de clôture plutôt qu'au taux de couverture -1,3 Md€
- Produits dérivés de change et d'intérêt au bilan +1.4 Md€
- Pré-paiement des instruments dérivés (cash collatéral) -0,9 Md€

## Incidence sur les états financiers IFRS futurs

→ Volatilité accrue (compte de résultat, capitaux propres)

- Devrait être limitée car l'essentiel des dérivés de taux font l'objet d'une documentation de couverture comptable.

**Cash collatéral inclu dans l'endettement**

# Incidence prévue sur l'endettement net : engagements sur minoritaires (IAS27/IAS32)



## Normes françaises



## IAS/IFRS

→ Les engagements sur intérêts minoritaires sont hors bilan, sauf en cas de risque de sortie de ressources sans avantage économique symétrique.

→ Si les actionnaires minoritaires ont le droit de vendre des actions que la société a l'obligation de leur racheter, cette dernière doit enregistrer une dette financière (valeur actuelle du prix de l'exercice) et réduire ses fonds propres du même montant (pas d'actif correspondant)

• Les offres d'achat faites aux actionnaires minoritaires entrent dans cette catégorie

## Incidence sur le bilan d'ouverture 2004 - IFRS

→ Incidence totale sur les options de vente conditionnelles et inconditionnelles cc. 0,6/1,2 Mds€ :

→ Rachats de participations minoritaires au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : Orange SA, Orange Danemark, Orange Romania : cc. 0,6 Md€

→ Options conditionnelles : Orange Slovensko, Orange Dominicana : cc. 0/0,6 Md€

## Incidence sur les états financiers IFRS futurs

→ Évolution de la valeur actuelle de l'option de vente enregistrée via le compte de résultat

• Incidence limitée des rachats de participations minoritaires (paiements intervenus en 2004)

• Incidence éventuelle des options conditionnelles

**cc. 0,6/1,2 Md€ sur l'endettement net, dont cc. 0,6 Md€ déjà réglés**

# Compte de résultat : vente d'équipements aux distributeurs (IAS 18)



## Normes françaises

- La comptabilité en normes françaises repose sur les rapports contractuels et les flux financiers entre FT et les distributeurs
- Ventes directes et indirectes d'équipement sont comptabilisées différemment

## IAS/IFRS

- Chiffre d'affaires basé sur le prix de vente au consommateur
- Rémunération de la distribution reposant sur le paiement net au distributeur
  - Ventes directes et indirectes de combinés comptabilisées de la même manière

## Incidence sur le bilan d'ouverture 2004 - IFRS

- Aucun impact

## Incidence sur les états financiers IFRS futurs

- Pas d'incidence sur le résultat net
- Mais sur la présentation des ventes d'équipement et du coût des ventes
  - Incidence : cc. 0,4 Md€ en 2004

*Aucune incidence sur les cash flows futurs - incidence positive sur le taux de marge*

# Compte de résultat : chiffre d'affaires des frais d'accès au service (IAS 18)



## Normes françaises

→ D'une manière générale, FT comptabilise les frais d'accès au service lorsque la connection est effective



## IAS/IFRS

→ Pas de règle IFRS en ce domaine  
→ FT a décidé de ne pas introduire de différence entre le mode de comptabilisation IFRS et US GAAP  
→ Frais d'accès au service étalés sur la durée moyenne de la relation client  
→ Les frais afférents à la connection au service non conformes aux critères de capitalisation sont comptabilisés en charges.

## Incidence sur le bilan d'ouverture 2004 - IFRS

→ Incidence de -0,5/-1,0 Md€ sur les capitaux propres

## Incidence sur les états financiers IFRS futurs

→ incidence limitée sur le chiffre d'affaires et le résultat net  
• fonction des connexions effectives et de l'évolution de la durée de la relation client

**Aucune incidence sur les cash flows**

# Compte de résultat : amortissement des bases d'abonnés (IAS 38)



Normes françaises



IAS/IFRS

→ Bases d'abonnés comptabilisées dans le cadre de regroupements d'entreprises  
→ Pas d'amortissement, pas d'impôt différé

→ Impôt différé  
→ Bases d'abonnées amorties sur la durée prévue de la relation contractuelle (généralement entre 4 et 5 ans)

**Incidence sur le bilan d'ouverture 2004 - IFRS**

→ Charge d'amortissement rétrospectif se traduisant par une baisse de 2,5 Mds€ des capitaux propres

**Incidence sur les états financiers IFRS futurs**

→ **Baisse de l'EBIT jusqu'à amortissement total des bases d'abonnés**

- Incidence négative de plus de 0,3 Md€ pour le 1<sup>er</sup> semestre 2004
- Cette incidence devrait se réduire à partir de 2005

**Pas d'incidence sur les cash flows futurs - incidence négative sur l'EBIT**

# Compte de résultat : rémunération en actions (IFRS 2)



## Normes françaises

- Stock Options accordées par certaines filiales (Orange, Wanadoo, Equant)
- Pas d'incidence comptable jusqu'à exercice de l'option
- Pas de comptabilisation des charges de personnel (Labor OpEx)

## IAS/IFRS

- La juste valeur des stocks options est amortie sur la période d'acquisition en tant que charge de personnel
- France Télécom appliquera la norme IFRS 2 à toutes les stock options (pas uniquement à celles accordées après le 7 novembre 2002)
- Les rabais accordés au personnel sur des actions doivent également être comptabilisés en charge de personnel

## Incidence sur le bilan d'ouverture 2004 - IFRS

- Pas d'impact sur les fonds propres, mais 0,5 Md€ de reclassement à l'intérieur des fonds propres.
  - Montre l'incidence cumulée des stocks options accordées par le passé
- Pas d'incidence sur les fonds propres (mais reclassement en dette de rémunération au 9 mars 2004)

## Incidence sur les états financiers IFRS futurs

- Pour 2004, les charges de personnel relatives aux stock options ne devraient pas dépasser 0,1 Md€
- Rabais en cours d'examen
- D'éventuels nouveaux plans de stock options peuvent avoir un impact différent dans l'avenir

**Même impact cash qu'en normes françaises**

# Incidence des normes IFRS sur le compte de résultat : autres conséquences



**SAC's** (coûts d'acquisition)  
& **SRC's** (coûts de  
retention)

- Pas de différence avec la comptabilité en normes françaises
- SAC & SRC passés comptabilisés en charge au fur et à mesure

**R&D**

- Frais passés en charge en normes françaises
- En IFRS, capitalisation des frais développement répondant à certains critères

**Amortissement  
des survaleurs**

- Normes françaises : amortissement + test de dépréciation
- IFRS : test d'impairment

**Capitalisation  
des intérêts**

- Normes françaises : intérêts capitalisés sur les immobilisations corporelles en cours
- IFRS : FT a décidé de ne pas capitaliser les intérêts

# Programme de communication IFRS pour 2005



*Mi-février 2005*

*Résultats 2004 – Normes Françaises*

*Mi-avril 2005*

*Résultats préliminaires 2004 - IFRS*

*Fin avril 2005*

*Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre - IFRS*

*Fin juillet 2005*

*Résultats prélim. du 1<sup>er</sup> semestre 2005*

*Fin septembre 2005*

*Résultats définitifs du 1<sup>er</sup> semestre 2005*



Aucune incidence sur la stratégie  
et l'activité de la société



# Annexe

# État financier

## Compte de résultat IFRS

- Présentation par nature
- Plus de produits exceptionnels



### Normes françaises

Chiffre d'affaires

Coûts des biens et services vendus

Coûts commerciaux, administratifs et frais généraux

Frais de recherche et développement

EBITDA

Dépréciation et amortissement

Amort. des ajustements actuariels des plans de préretraite

Résultat d'exploitation

Charges d'intérêts nettes

Charges d'intérêts sur TDIRA

Gain (perte) de change

Actualisation du plan de préretraite

Revenu courant des sociétés intégrées

Autres revenus/charges hors exploitation, net(te)s

Impôt sur les sociétés

Participation des salariés

Revenu net des sociétés intégrées

Quote-part du revenu net des sociétés affiliées

Amortissement des survaleurs

Amortissement exceptionnel des survaleurs

Revenu (perte) net(te) du groupe consolidé

Participations minoritaires

### IFRS

Chiffre d'affaires

Autres produits opérationnels

Charges de personnel

Achats externes

Autres charges d'exploitation

EBITDA

Amortissements

Dépréciation d'actifs

Dépréciation des survaleurs

Cessions d'actifs

Frais de restructuration

Mises en équivalence

Résultat d'exploitation

Produit financier

Charges d'intérêts

Gain (perte) de change

Cession/dépréciation d'actifs financiers

Actualisation

Frais financiers

Impôt sur les sociétés

Résultat Net

Groupe

Hors Groupe

# Définition de l'endettement net



## Normes françaises



## IAS/IFRS

L'endettement net est défini dans la note 8 des états financiers au 30 juin 2004 :

- Total dette brute (convertie au taux de couverture)
- Disponibilités, quasi disponibilités et valeurs mobilières de placement

L'endettement net sera défini comme :

- Total dette brute (convertie au taux de clôture)
- Derivés (actif)
- Cash collatéral (actif)
- + Dérivés (passif)
- + Cash collatéral (passif)
- Disponibilités, quasi disponibilités et valeurs mobilières de placement
- + ICNE